

Mutuelle communale

Mise en place pour la première fois par la Ville, la mutuelle communale s'adresse à toutes et tous les Arcueillais-es. Cette initiative répond à un objectif social fort : **lutter contre les inégalités d'accès aux soins**.

Ce dispositif permettra aux Arcueillais-es qui le souhaitent de souscrire à une couverture santé avantageuse et adaptée à leurs besoins. Après une étude comparative effectuée par le service action sociale de la Ville, en lien avec le Centre communal d'action sociale (CCAS), c'est l'offre de la mutuelle *Just* qui a finalement été retenue pour sa qualité en matière de coût, de couverture santé, d'actions de prévention et de réponse aux besoins locaux.



Soucieuse de garantir l'accès aux soins à toutes et tous, la Ville a souhaité lancer cette initiative avec comme objectifs de pallier aux inégalités sociales de santé, notamment pour les personnes qui, faute de moyens, renoncent à souscrire à une mutuelle. Ce partenariat vise également à développer des solutions concrètes et solidaires, lutter contre toutes les formes de précarité (sociale, physique, ou liée au handicap) et fournir des informations claires sur les dispositifs d'aide, tout en identifiant et accompagnant les bénéficiaires potentiels de la Complémentaire santé solidaire.

L'adhésion est ouverte à toutes et tous les Arcueillais-es, aux travailleur-euses non-salarié-es ayant leur



entreprise sur le territoire (éligibles à la loi Madelin), ainsi qu'aux agent-es de la collectivité. Elle se fait immédiatement, sans délai de carence, frais de dossier, questionnaire médical, sélection de risques, ou condition d'âge.

Des permanences hebdomadaires (lundi et jeudi) sont possibles à l'hôtel de ville

Contact

CCAS

- [42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)
- [01 46 15 08 64](#)
- [Nous écrire](#)

Lien utile

[Prendre rendez-vous](#) [app.apenday.com](https://www.apenday.com)